Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE055CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-055 | Affectation du résultat 2025 au budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au regard du Compte Financier Unique 2025 de la Commune, l'excédent de recettes réalisé au cours de cet exercice s'élève à 1 164 493,00 €, en section de fonctionnement et que, conformément à l'instruction M 57, il doit être affecté.

Considérant le besoin de financement 2026 en section d'investissement s'élevant à 1 827 298,72 €, il est soumis au vote du conseil municipal, l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 164 493 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE055CM30042026-DE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

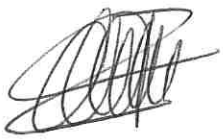
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'affecter l'excédent de recettes réalisé en 2025 comme exposé ci-avant.

--Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD

